



Denges, le 28 mars 2017

## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle de l'Abbaye des Fusiliers de Denges - dimanche 12 mars 2017, à 14h00, à la salle des Jardins, Denges**

### **Ordre du jour :**

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 13 mars 2016
3. Rapports
  - a) De l'Abbé-Président
  - b) Du Lieutenant d'Abbé
  - c) Du Greffier (fête 2016)
  - d) Du Trésorier
  - e) De la Commission de gestion
4. Approbation des rapports selon chiffre 3)
5. Nomination de la commission de gestion
6. Admissions, démissions
7. Nomination des membres honoraires
8. Election du Conseil
9. Fixation de la cotisation
10. Propositions individuelles et divers

### **1. Appel**

C'est à 14h05 que l'Abbé-Président Grégoire Galland ouvre l'assemblée générale ordinaire, Abbé qui salue particulièrement ses homologues de l'Abbaye d'Echandens, Jacques Perrinjaquet, de Lonay, Luc Giezendanner, ainsi que l'artilleur donneur (sic) de l'Abbaye d'Echandens, Jacques Martin.

La liste de présence circule sur les tables; total des membres présents : 45.  
Membres excusés selon liste : 35.

Les scrutateurs du jour sont Grégoire Tavernier et Luc Martin.

Une minute de silence est observée en mémoire de M. Jean-Jacques Schmid, seul membre décédé depuis la dernière assemblée générale annuelle.

### **2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 08 mars 2015**

L'Abbé-Président explique que, malheureusement, il n'a pas été possible de joindre le procès-verbal de l'assemblée générale 2016 à la convocation. Toutefois, des copies de ce procès-verbal ont été disposés sur les tables.

L'Abbé-Président demande une modification : au point no 4, lettre c, 3ème paragraphe : le fond de fête s'élève à Fr. 20'629,96 et non pas Fr. 20'639,96. Puis il demande à l'assemblée si elle en désire la lecture, ce qui n'est pas le cas.

Le Procès-Verbal est accepté à l'unanimité des membres, avec la correction suggérée par notre Abbé-Président Grégoire Galland.

### 3. Rapports

#### a) De l'Abbé-Président

Grégoire Galland énumère les différentes représentations et activités effectuées par le Conseil depuis la dernière Assemblée Générale :

- Fête de l'Abbaye de Morges
- Fête de l'Abbaye de Bussigny
- Fête de l'Abbaye de Préverenges
- Fête de l'Abbaye d'Ecublens
- Inauguration du nouveau drapeau de la Société de Tir de Denges-Echandens
- Organisation de la fête 1<sup>er</sup> août à Denges
- Participations à la soirée du chœur mixte et au loto de l'USL.
- Organisation de la fête de l'Abbaye.

Au sujet de la Fête de l'Abbaye 2016, les feedbacks ont été positifs de la part des participants. La cantine était pleine, mais les brassards peu visibles. Le bénéfice est en net baisse, suite notamment à des dégâts (graffitis), aux coûts élevés de la sécurité, à la baisse de la vente des cartes de fête, l'absence de contribution de la part des forains et un manque à gagner au bar. Par contre, les charges ont été sous contrôle.

Afin d'équilibrer les comptes des prochaines fêtes, le Conseil évalue plusieurs pistes : demander une plus grande participation financière de la Commune, faire payer des cotisations aux membres honoraires, doubler le montant actuel des cotisations, modifier la fréquence de la fête, insérer le prix de la carte de fête dans le montant de la cotisation, arrêter la création d'étiquettes spéciales pour le vin de fête, prélever un montant sur le bénéfice du traiteur.

#### b) Du Lieutenant d'Abbé

Vincent Ackermann énumère les différents résultats obtenus aux tirs auxquels l'Abbaye a participé en 2016 :

24<sup>ème</sup> tir de l'Amitié – stand d'Echandens, en avril/mai

1<sup>er</sup> du classement des Abbayes, devant nos amis des Laboureurs de Bussigny

Tirs de la fête de l'Abbaye 2016

Roi de la cible Société : Alain Borboën qui, avec un total de 473, pulvérise tous les records.

Vice-roi : Serge Berthold, avec un coup à 100 points.

Roi de la cible Venoge : Jean-Charles Mignot, avec un total de 837 points.

Le Challenge Baltisberger revient à Albert Borboën, avec un total de 727 points.

Tir du Giron de la Venoge 2016 à Echandens, organisé par nos amis d'Echandens

- Classement par groupe : Denges 1<sup>er</sup> avec une moyenne de 808.40 points
- Individuellement, 4<sup>ème</sup> : Yves Zahner avec 870 points ; 5<sup>ème</sup> Jean-Charles Mignot avec 856 points.

Pour 2017 :

- Le tir de l'Amitié se tiendra le mercredi 26 et le samedi 29 avril. Pour tout renseignement et inscription, s'adresser au Lieutenant d'Abbé, Vincent Ackermann
- Le Conseil participera au tir du Giron de la Venoge, organisé par Ecublens.

#### c) Du Trésorier

Le Trésorier Jean-Charles Mignot revient en détail sur les comptes de la fête 2016, en précisant que la baisse de bénéfice annoncée par Grégoire Galland lors de son rapport

est en fait une perte. Les chiffres sont résumés sur des feuilles remises aux membres lors de l'assemblée.

Parmi les grandes différences par rapport à la fête 2013, à noter une augmentation des frais de sécurité, une baisse significative du bénéfice du bar, une baisse des revenus du carnet de fête, la rénovation d'un tonneau (porté sur le compte de la fête, mais objet qui sera utilisé durant de nombreuses années), l'achat de verres (ce qui n'avait pas été fait en 2013), ainsi que l'absence d'un « ticket d'entrée » demandée au forain.

Comparaison des bilans des fêtes 2016 et 2013 :

Charges totales :	en 2013 : Frs 69'353.00	en 2016 : Frs 74'872.00
Produits totaux :	en 2013 : Frs 63'401.00	en 2016 : Frs 54'800.00
Résultats de fête	en 2013 : Frs - 5'952.00	en 2016 : Frs -20'072.00

Parmi les chiffres significatifs du bilan 2016, bouclément au 31 décembre.

Le total des actifs s'élève comme suit :

- Compte bancaire : Frs 73'496.20
- Compte postal : Frs 553.14
- Caisse : Frs 2'701.25

Le Fond de fête s'élève à Frs 4'980.59, celui de réserve à Frs 40'000.- et le fond social à Frs 31'730.-

A l'issue de l'exposé, Alain Borboën demande pourquoi les frais engendrés par les dégâts ne sont pas pris en charge par la société chargée de la sécurité. L'Abbé-Président précise qu'ils ont été occasionnés avant la période de surveillance contractuellement prévue avec la société de sécurité. En outre, les assurances ne concluent jamais de contrats pour couvrir de tels dégâts sur des cantines. Toutefois, l'auteur du méfait a été récemment interpellé par la police. Le remboursement des frais occasionnés par les dégâts sera demandé à leur auteur, en espérant qu'il soit solvable.

#### **d) Du Greffier**

L'Abbé président se rendant compte qu'il a inversé les points 3c) et 3d) de l'ordre du jour, cède la parole au Greffier pour la lecture du rapport de fête. Ce dernier est lu par Jean-Michel Despont.

#### **e) De la Commission de Gestion**

En l'absence du rapporteur désigné, Gérald Dajoz (excusé), Grégoire Tavernier prend la parole et procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion. Cette dernière s'était réunie le jeudi 16 février au domicile du Trésorier, Jean-Charles Mignot. La Commission était composée de Gérald Dajoz, Grégoire Tavernier et Rodrigue Oliveira, suppléant. Elle a constaté l'exactitude des comptes et demande de les accepter, ainsi que le bilan. La Commission demande la décharge des comptes 2016 à l'Assemblée.

#### **4. Approbation des rapports selon 4)**

Les différents rapports sont acceptés à l'unanimité moins une abstention; la Commission de Gestion et le Trésorier sont déchargés des comptes 2016.

#### **5. Nomination à la Commission de gestion**

Gérald Dajoz se retire. Nouveau membre élu par l'Assemblée : Christian Rossier, sur proposition de Colin Ducommun.

La commission est formée de Grégoire Tavernier (Rapporteur), Rodrigue Oliveira, David German et Christian Rossier, ce dernier est suppléant.

## **6. Admissions et démissions**

Ont fait part de leur démission Sébastien Reymond, Jean-François Chollet et André Grand. Aucune demande d'admission n'est parvenue.

## **7. Nomination des membres honoraires**

Deviennent membres honoraires Luc Martin et Michel Duc.

## **8. Nomination du Conseil**

Yves Zahner, entré au Conseil en 2008, a émis son désir de se retirer de ce dernier.

Les autres membres se représentent. Leur réélection est approuvée par les applaudissements de l'assemblée. Toutefois, l'Abbé-Président Grégoire Galland annonce d'ores et déjà qu'à l'issue de la fête 2019, soit lors de l'Assemblée Générale 2020, 4 membres vont probablement quitter le Conseil : les candidatures pour les remplacer sont les bienvenues, y compris pour intégrer le Conseil avant cette échéance de 2020.

Afin de succéder à Yves, Joachim Ferreira présente son fils, futur architecte, Nicolas. Ce dernier est élu par applaudissements.

Comme indiqué précédemment, notre banneret est démissionnaire de la Société. Afin de le remplacer, Gérald Cavin présente Loïc Lambelet, lequel avait officié comme porte-drapeau de la bannière communale lors de la dernière fête. Il est élu par applaudissements.

## **9. Fixation de la cotisation**

L'Abbé-Président propose de doubler le montant de la cotisation (afin d'éviter une augmentation graduelle) et de faire participer les membres honoraires.

Gérard Borboën émet une contre-proposition : à savoir cotisation de Frs 60.- pour les membres et Frs 20.- pour les membres honoraires.

Luc Gienzendanner prend exemple sur l'abbaye de Lonay, dont les statuts ne prévoient pas d'exemption de cotisation pour les membres honoraires. Par contre, il craint qu'un doublement du montant de la cotisation ne fasse démissionner les membres peu actifs, lesquels ne coûtent pratiquement rien à l'Abbaye. Enfin, Luc fait remarquer que l'exemption des membres honoraires étant statutaire, il y a lieu de modifier les statuts afin de soumettre les membres honoraires à cotisation. Il propose que ces derniers paient la moitié de la cotisation.

Colin Ducommun attire l'attention sur le fait que certains membres honoraires sont actuellement des donateurs.

L'Abbé-Président indique que l'Abbaye est composée actuellement d'environ 100 membres et d'environ 60 membres honoraires.

Alain Borboën estime que le doublement des cotisations actuelles serait excessif et craint des démissions.

Le Conseil propose d'augmenter la cotisation à Frs 60.- et de prévoir une modification des statuts permettant de percevoir une partie de la cotisation auprès des membres honoraires : La proposition est acceptée à la majorité moins 4 abstentions.

Grégoire Tavernier propose de baisser le montant de la carte de fête. L'Abbé-Président répond qu'elle couvre juste les frais engendrés par les prestations auxquelles elle donne droit (banquets, prix souvenir etc.).

Christian Rossier se demande s'il ne faut pas intégrer la carte de fête dans les cotisations. En réponse à cette réflexion, Etienne Bohner s'inquiète du traitement de cas de membres qui ne pourraient se rendre à la fête, suite à des raisons dument motivées (maladie etc.).

En conclusion, le Trésorier Jean-Charles Mignot précise que toute ces pistes ont été étudiées par le Conseil. Le but de ce dernier est de trouver des sources de financement autres que les membres. Notre fête bénéficie à tout le village, étant ouverte à la population. Ce n'est pas une manifestation privative réservée seulement aux membres de l'Abbaye.

#### **10. Propositions individuelles et divers**

Aucune proposition écrite n'est parvenue au Conseil.

En remerciement pour ses 9 années d'activité au sein du Conseil, l'Abbé-Président remet à Yves Zahner un diplôme, ainsi qu'un petit cadeau.

L'Abbé-Président rappelle que le membre le plus âgé de l'Abbaye est Willy Visinand, né en 1925 et entré dans la société en 1979. Les membres ayant le plus d'années de sociétariat, étant entrés en 1947, sont Jean-Paul Paquier et Roger Reymond, ce dernier étant présent à l'Assemblée de ce jour.

Roger Reymond profite de l'occasion pour prendre la parole : en remplacement du trophée Baltisberger, gagné définitivement par Albert Borboën, il désire, en souvenir des nombreuses années passées au sein de l'Abbaye, offrir un challenge à attribuer à chaque fête et remis en jeu par le vainqueur. L'Abbé-Président Galland remercie vivement Roger pour cette belle attention.

Colin Ducommun remercie le Conseil pour la superbe fête 2016, qui correspond à ce qu'il attend d'une fête. Il constate qu'il s'agit de la seule fête villageoise organisée à Denges, et invite le Conseil à prendre contact avec la Municipalité pour demander une hausse des subventions allouées par la commune. Ladite demande pourrait être appuyée par les signatures des membres de l'Abbaye, au quel cas il apposera la sienne.

Afin de liquider les stocks de vin rouge, des cartons sont mis à disposition des membres à l'issue de l'Assemblée générale. Le prix à payer est laissé à la discrétion des acheteurs, sachant que l'Abbaye a déboursé Frs 8.70 par bouteille à la cave Cidis.

Plus personne ne désirant prendre la parole, l'assemblée est levée à 15h11, le vin étant servi dans la foulée.

Le Greffier : Jean-Michel Despont

<p><b>Ce PV est rédigé et publié sous réserve de son approbation définitive, à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale ordinaire, en 2018.</b></p>
--